

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

Déclaration du groupe CGT

La nécessité de lutter contre le changement climatique, dont les conséquences néfastes et dramatiques, telles les migrations climatiques, sont de plus en plus visibles, semble faire consensus.

Pourtant, la démission très médiatisée du ministre de l'Écologie déclarant que le libéralisme lui semblait incompatible avec l'écologie prouve que le consensus n'entraîne pas l'action.

La financiarisation de l'économie et la suraccumulation de capital laisse peu de place aux investissements pour un développement humain durable.

C'est effectivement bien le mode de développement libéral actuel qui génère les dégâts environnementaux que nous devons affronter. En effet, et pour ne prendre qu'un exemple, les émissions de gaz à effet de serre de la France sont reparties à la hausse depuis 2016, particulièrement du fait du secteur des transports. Le lien est donc évident entre la suppression du fret ferroviaire et des petites lignes et leur remplacement par des camions ou des bus, du nom de notre Président de la République.

La désindustrialisation, les délocalisations, le juste à temps et les stocks dans les camions, l'agriculture intensive, l'étalement urbain, le prix des loyers....constitutifs du développement libéral sont antagoniques avec la protection de l'environnement.

Cela indique que les solutions ne sont pas réductibles au changement des comportements individuels, même s'ils sont nécessaires et qu'il s'agit bien d'identifier les endroits où il est urgent de prendre des mesures.

La planète et les êtres humains, la cause écologique et la cause anthropologique, sont indissociables et il s'agit bien de n'oublier aucun pilier du développement durable.

Très opportunément, le CESE fait sa rentrée sur un avis en phase avec le sujet, comment réussir le passage à la neutralité carbone pour les TPE-PME.

L'intérêt de cet avis est d'étudier un champ qui, jusqu'à présent, a été laissé de côté par le législateur. Pour les TPE-PME, les leviers à actionner sont moins évidents, car elles peuvent agir plus difficilement sur l'environnement dans lequel elles sont insérées, alors que 80 % des émissions sont dues au scope 3 qui comprend les émissions indirectes.

L'intérêt de l'avis est de n'avoir pas voulu travailler de manière coercitive, mais bien de parier sur l'information, la formation, la pédagogie pour que les dirigeants, les salariés de ces entreprises engagent les gestes nécessaires pour aborder cette indispensable évolution.

La préconisation 6 qui recommande d'intégrer dans le bilan carbone des postes tels le transport ou encore les 8 et 9 qui préconisent d'utiliser la fiscalité ou de conditionner les crédits nous semble des pistes à soutenir.

Nous remercions les deux rapporteur(e) pour leur écoute et leur volonté de prendre en compte les avis de tous dans la section. La CGT a voté l'avis.